

PROGRAMME DE FORMATION

DE Accompagnant Educatif et Social

Public concerné :

- Les candidats en formation initiale,
- Les candidats au titre de la formation continue tout au long de la vie.

Prérequis :

Sans pré requis de qualification ni d'ancienneté

Objectifs :

Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences requises pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

La formation permet au stagiaire d'être en capacité :

- De repérer les besoins et les attentes des personnes accompagnées en identifiant les situations du quotidien créant un état de dépendance physiques, psychiques et/ou sociales ;
- D'apporter une réponse individualisée et adaptée à la personne en situation de vulnérabilité ;
- De travailler en équipe pluridisciplinaire en lien avec le projet d'établissement et le projet personnalisé ;
- De questionner sa pratique professionnelle dans la construction d'une identité professionnelle.

Durée de l'action :

Dans sa forme complète, la formation représente 1407 heures réparties entre 567 heures d'enseignement théorique et 840 heures de formation pratique réalisées en deux stages. Elle dure de 16 à 18 mois. Elle se déroule selon le principe de l'alternance entre la formation théorique en centre de formation et la formation pratique au sein des sites qualifiants.

Les candidats en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'accompagnant sur la spécialité préparée, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant hors employeur ou non et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le candidat.

Modalités d'accès :

Cours d'emploi (CE) —> entretien de positionnement

Entretien de positionnement en présentiel pour les personnes en cours d'emploi, en fonction des candidatures déposées par les employeurs.

Voie direct (VD) —> sélection

Entretien de sélection en présentiel ou en formation initiale ou en reconversion professionnelle.

Délais d'accès :

Dates des sélections : de juillet à décembre (une session de sélection ouverte par mois).

Entrées en formation :

Etudiants en alternance (cours d'emploi, apprentissage...) : Novembre chaque année

Etudiants en voie directe (demandeurs d'emploi ...) : Janvier chaque année

Lieu de l'action :

HETIS Nice – accessible aux personnes en situation de handicap

Encadrement :

L'équipe qui accompagne les étudiants se structure autour d'une chef de Département et de 5 cadres pédagogiques. Chacun d'entre eux est référent d'un domaine de formation. Par ailleurs, des vacataires-spécialistes de certaines thématiques ou professionnels du champ social et médico-social interviennent au sein de la formation.

Un partenariat est construit avec les représentants des sites qualifiants autour de rencontres régulières. Celui-ci permet de sécuriser le parcours de l'étudiant en articulant l'ensemble des modalités relatives à l'alternance (centre de formation/lieu de stage).

Moyens pédagogiques :

HETIS Nice dispose d'un peu plus de 20 salles pouvant accueillir des groupes de 10 à 60 personnes et d'un amphithéâtre de 120 places.

La plupart des salles sont équipées de matériel vidéo (télévision et lecteur DVD) et bénéficie de connexion wifi. Les étudiants peuvent également avoir accès à des ordinateurs et des vidéoprojecteurs lorsqu'ils en ont besoin.

Par ailleurs, une salle informatique comprenant 10 postes informatiques est mise à disposition des étudiants.

Les stagiaires peuvent profiter d'un Centre de documentation qui propose environ 5000 ouvrages, 60 abonnements réguliers et 1500 mémoires référencés puis une vidéothèque. Tous les stagiaires peuvent bénéficier d'une aide à la recherche documentaire notamment à partir de notre fonds documentaire. De cet espace, ils ont également un accès illimité à internet, des postes informatiques et la possibilité de réaliser des impressions.

PSH : Les parcours de formation peuvent être aménagés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Méthode pédagogique :

Le projet de l'institut est axé sur la pédagogie active et s'appuie sur divers outils pédagogiques comme:

- L'exposé
- Le cours magistral
- L'élaboration au sein d'un petit groupe
- L'accompagnement individualisé
- L'image (fixe ou animée)
- E-learning

Contenu :

La formation théorique comprend cinq domaines de formation (DF) référés aux cinq domaines de compétences (DC), d'une durée totale de 567 heures.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

- **DF1** « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » 112 heures d'enseignements ;
- **DF2** « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignement ;
- **DF3** « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » 105 heures d'enseignements ;
- **DF4** « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » 147 heures d'enseignements ;
- **DF5** « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne ». 91 heures d'enseignements.

Des cours en ligne pourraient être ajoutés aux formations proposées par HETIS.

Modalités d'Accompagnement, de Suivi et d'Évaluation E-learning

Les personnes en charge de l'accompagnement pédagogique et technique disposent des compétences suivantes :

- Formateurs : compétences pédagogies et assistances techniques.
- Responsable Innovation et Digitalisation : compétences techniques.

Modalité d'assistance du stagiaire :

L'assistance technique est réalisée par mail à l'adresse : innovation@hetis.fr.

Cette assistance est active du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Délais d'assistance :

Les demandes formulées par email sont traitées sous un délai maximum de 48h ouvrées.

Travaux demandés et temps estimé :

Dans le cadre de la formation, divers travaux peuvent être réalisés (exercices, cas pratiques, quiz, dossiers à rendre, cours, ...), une consigne est fournie et le temps estimé est indiqué pour chaque parcours E-learning.

Modalités de suivi et d'évaluation des formations e-learning :

Le suivi des formations est assuré à travers plusieurs dispositifs complémentaires :

- Un taux de progression individuel permettant de mesurer l'avancement global de chaque apprenant.
- Un suivi détaillé des connexions, incluant le temps passé sur chaque module ou séquence, ainsi que le temps total cumulé de formation.

L'évaluation des acquis et du suivi de la formation s'appuie sur différents supports pédagogiques, tels que :

- Des exercices pratiques sous formes de QCM, de cas pratiques, d'images interactives.
- Des exercices corrigés par l'intelligence artificielle (IA).
- Une évaluation finale.

Justificatifs de réalisation

Les éléments suivants permettent d'attester de la réalisation des travaux :

- Enregistrement des connexions à la plateforme.
- Suivi des temps de connexion.
- Historique des modules réalisés / validés.
- Rendus des travaux.

À l'issue de la formation, les apprenants reçoivent un certificat d'achèvement attestant du suivi complet du parcours pédagogique.

Suivi de l'action, accompagnement et assistance

Toutes les actions d'accompagnement sont tracées par mail.

Modalités d'évaluation :

- Selon le profil du candidat, une sélection sur dossier et épreuve orale d'admission ou admission de droit.
- Evaluation intermédiaire par différentes modalités (devoir sur table, participation à des ateliers d'analyse de la pratique ...)
- Entretien individuel à mi-parcours
- Contrôle continu selon le référentiel de certification
- Certification au cours du cycle de formation et à son issue
- Obtention de l'AFGSU (21 heures)

Les stagiaires de la formation doivent valider les 5 domaines de compétences, séparément, afin d'obtenir le DEAES de niveau 3, délivré par la DREETS.

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires est ainsi effectuée tout au long de leur parcours de formation par le centre de formation (contrôle continu) et lors d'épreuves finales (écrites et orales) selon le domaine de compétences concerné et conformément au référentiel de certification.

Sanction :

Présentation au diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social et validation, à hauteur de 10/20 pour chacun des cinq DC, définitive par la DREETS.

En cas de validation partielle, le stagiaire de la formation conserve le bénéfice des blocs validés et peut représenter l'année suivante les blocs manquants.

Coût :

7938 euros. 80 euros de frais de positionnement en supplément, uniquement pour les cours d'emploi.

Pour les étudiants en formation initiale ou en reconversion professionnelle, le coût de la formation est financé par la Région Sud. Cette formation n'est pas rémunérée.